Appel d'offres du Pôle Fibres-Energivie dans la sélection de logiciels de conception pour l'architecture et l'ingénierie de la construction

Cette consultation se fait dans le cadre des actions que le pôle envisage pour le projet de la plateforme BIM Energie.

1 *Présentation du Pôle Fibres-Energivie.*

Le Pôle de compétitivité Fibres-Energivie est issu de la fusion des Pôles Alsace Energivie et Fibres. Il est le seul pôle de compétitivité dédié aux matériaux et aux bâtiments durables.
Son objectif est d'accélérer la mise au point et la commercialisation de produits et services innovants en facilitant et en accompagnant des projets collaboratifs de recherche et développement mais aussi en appuyant les entreprises à tous les stades de l'innovation depuis l'idée jusqu'à la mise en marché des nouveaux produits.

Réseau BtoB, il regroupe près de 200 organismes adhérents, issus des mondes de l'industrie, de la recherche et de la formation. Il rassemble les acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur du bâtiment : industrie des matériaux, de la chimie, conception des bâtiments, industrie des systèmes constructifs, industrie des équipements énergétiques, métiers de la construction, maintenance des bâtiments, promotion immobilière.

La réunion de tous ces acteurs, couvrant de la ressource au marché, permet de faire jouer à plein l'effet de synergie au service de la performance des filières. Ainsi, le bâtiment durable est clairement identifié comme une locomotive pour le développement d'autres marchés.

Du fait de sa taille et de l'étendue de ses domaines de compétences, le Pôle Fibres-Energivie est un acteur de premier plan sur le marché du bâtiment durable aussi bien en France, qu'à l'international.

2 Contexte

Dans sa feuille de route, le Pôle Fibres-Energivie a inscrit le développement de l'utilisation de l'outil BIM par les acteurs de la filière bâtiment.

Le pôle a donc pour ambition de développer et généraliser l'usage de la maquette numérique en mettant en place une plate-forme BIM qui a pour vocation d'accompagner la mutation numérique de tous les acteurs de la construction : architectes, bureaux d'études, entreprises, fournisseurs, exploitants, sociétés de services immobiliers, gestionnaires de patrimoines, …

L'objectif est de développer et généraliser l'usage de la maquette numérique pour l'ensemble des aspects liés au bâtiment durable de la conception jusqu'à l'exploitation et le pilotage du bâtiment sur les deux marchés clés (rénovation et construction).

Le projet consiste à mettre en place un outil mutualisé à l'échelle régionale avec des logiciels disponibles en mode SaaS et des services d'assistance aux utilisateurs.

3 Contenu de la mission

Objet du marché

Il s'agit de réaliser, pour le compte du pôle Fibres-Energivie, une prestation portant sur la sélection de logiciels de conception interopérables permettant de réaliser une maquette numérique.

Personne contractante

Pôle Fibres-Energivie représenté par Jean-Luc Sadorge, Directeur Général

Structuration de la mission

La mission démarrera le mardi 1er mars.

Mode de passation et forme du marché

Le marché sera passé sous la forme d'un bon de commande

Pilotage de la mission

La mission se déroulera sous l'autorité du Directeur du pôle Fibres-Energivie et du chef de projet BIM.

4 Détail de la mission

Faire une cartographie des principaux logiciels de conception pour l'architecture et l'ingénierie de la construction. Faire la liste en scindant la conception en étapes (architecture, structure, thermique, ...) et en identifiant pour chaque étape les acteurs concernés.

Evaluer 2 suites de logiciels métier interopérables sans favoriser un leader hégémonique du marché – une suite pourrait s'articuler autour de Revit et l'autre autour d'Archicad.
Pour cette évaluation, vous utiliserez si possible les dernières versions des logiciels

Chaque suite de logiciels de conception devra comporter des logiciels spécialisés dans le traitement des points suivants:

- Conception architecture
- Structure
- Thermique / energétique
- Fluides (CVC & plomberie)
- Electricité

Il s'agit d'identifier 2 suites de logiciels les mieux interopérables qui permettent un travail en BIM avec des échanges bi directionnels utilisant au minimum le format IFC et au mieux permettant un transfert global du modèle BIM avec ses paramètres.

Le Prestataire ne devra avoir aucun lien contractuel ou capitalistique avec des éditeurs de logiciels.

5 Modalités et procédures de la consultation

Le Pôle de compétitivité FIBRES-ENERGIVIE, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture des Vosges le 20 juillet 2005, publiée au Journal Officiel du 13 Août 2005, enregistrée sous le numéro W881001204, dont le siège social est fixé Campus Fibres - 27 rue Philippe Seguin – 88 000 EPINAL,
Le Pôle exerce une mission d'intérêt général et son budget de fonctionnement est en majorité alimenté par des fonds publics (Europe, Etat, Collectivités locales). A ce titre le Pôle est tenu d'appliquer le Code des Marché Publics sans y être formellement soumis. La présente consultation reprend de principe de la procédure adaptée, telle que définie par l'article 28 Modifié par Décret n°2011-1853 du 9 décembre 2011 - art. 3 du CMP.

Article 28 Modifié par Décret n°2011-1853 du 9 décembre 2011 - art. 3

I. - Lorsque leur valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée définis à l'article 26, les marchés de fournitures, de services ou de travaux peuvent être passés selon

une procédure adaptée, dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. […]

Le pouvoir adjudicateur est le Président de l'association Fibres-Energivie, représenté par délégation par le Directeur Général du Pôle Fibres-Energivie, Monsieur Jean-Luc Sadorge.

Le candidat devra fournir une proposition commerciale répondant à l'ensemble des exigences du présent cahier des charges et respectant le plan suivant :

I. Motivation à répondre à la mission
II. Compétences, capacités et références en corrélation avec la problématique et les objectifs de la mission. Le dossier devra comporter des références récentes et des contacts clients.
III. Cadre d'intervention et livrables complétés
IV. Rapport méthodologique explicitant la mission.
V. Prix, modalités de règlement pour la mission (NB : conforme au CCAG Services)
VI. Annexes, dont l'attestation fiscale de justification de la régularité de la situation fiscale du candidat (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et l'attestation de versement des cotisations à l'Urssaf.

6 Mode de transmission :

Les éléments devront être remis par courrier électronique à l'adresse suivante : philippe.jacglin@fibres-energivie.eu et dans les délais suivants :

Ouverture de la consultation : 13 janvier 2016

Date limite de remise des offres : 29 janvier 2016 à 12h00 (heure légale France métropolitaine).

Examen des offres et négociation : 1er au 5 février 2016

Date limite transmission de l'offre finale suite à négociation: 10 février 2016

Attribution du marché : 15 février 2016

Début de mission souhaitée : 1er mars 2016

Modalités de la publicité : contact direct avec des candidats potentiels et mise en ligne du présent document dans la rubrique « Actualités » du site web www.fibres-energivie.com pendant la durée de la consultation.

Le critère de sélection des offres portera sur les points suivants :

- Offre complète et conforme au cahier des charges.

Les critères de classement des offres porteront sur les points suivants :

- La pertinence des propositions formulées
- L'expérience du prestataire dans le domaine recherché
- Le prix